



LES ORIGINES

En Palestine et durant les deux premiers siècles qui suivirent leur repli en Occident, les membres de l'Ordre de Saint-Lazare ne portaient pour signe distinctif qu'une simple croix d'étoffe verte cousue sur le devant de leur robe ou de leur cotte d'armes ainsi que sur le côté gauche de leur manteau.

POURQUOI LA COULEUR VERTE

L'Histoire a voulu voir dans le choix du vert, couleur de Mahomet, un défi lancé aux musulmans; la couleur de la croix de l'Ordre serait une prise de guerre, à l'instar d'un drapeau arraché à l'ennemi.



HISTOIRE DE L'HÉRALDIQUE ET DES SYMBOLES DE L'ORDRE

EVOLUTION DE LA CROIX DE L'ORDRE

C'est au début du 12ème siècle que les Hospitaliers de Saint-Lazare adoptèrent l'emblème pour se différencier :

- des moines guerriers du Temple qui arboraient une croix rouge dont les bras étaient sensiblement ancrés,
- des Hospitaliers de Saint-Jean portant une croix blanche de la même forme mais dont les extrémités s'aiguïseront progressivement pour donner la célèbre croix à huit pointes dite plus tard de Malte,
- des Teutoniques dont la croix noire sera l'ancêtre de la martiale Croix de Fer prussienne.

En 1314 Siegfried de Flatte, commandeur de Sédorf, rédigea une règle prescrivant aux chevaliers de Saint-Lazare de porter «sur le devant de leur habit une croix verte carrée ainsi que sur le coté gauche de leur manteau et sur les pièces de leur harnois de guerre».

Parmi les monuments de la chapelle de la commanderie de Boigny si fâcheusement détruite à la fin du 17ème siècle figuraient plusieurs tombeaux de maîtres de l'Ordre, notamment ceux de Thomas de Sainville (1320) et de Jehan de Paris (1349), personnages qui portaient la croix carrée cousue sur le manteau.

Dans l'hommage qu'il rendit au roi Charles VI le 18 avril 1419, Robert le

Conte, commandeur de Saint-Antoine de Grattermont, mentionne l'obligation faite aux hommes, tenanciers, familiers et serviteurs de la commanderie, de porter une croix de couleur verte cousue à leur robe. Ainsi l'emblème n'était pas réservé aux membres de l'ordre, il pouvait et devait même être porté, tel un badge, par les vassaux et gens de condition plus modeste qui formaient autour du commandeur un véritable clan Saint-Lazare. C'est dans la chapelle de cette commanderie normande que subsistent de précieux vestiges de l'ordre qui ont été mutilés par les guerres Civiles et religieuses, par la révolution de 1789, par les combats du débarquement de juin 1944, mais qui demeurent assez éloquents pour donner une excellente leçon d'héraldique.

Deux monuments érigés à la mémoire de Pierre Pottier dit Conflans, commandeur de Grattermont, et de Daron la Lande, vicaire général du grand maître Guillaume des Mares, montrent l'existence, dès la seconde moitié du 15ème siècle, d'une croix portée en sautoir, préfigurant les insignes qui prendront deux siècles plus tard tant d'importance.

Vers 1480, la croix est indifféremment grecque ou latine. Ses branches étaient soit carrément coupées soit légèrement potencées ou mieux pattées. Ces nuances sont souvent à peine perceptibles.

Un événement important de l'histoire de l'ordre allait brusquer cette évolution. Par sa bulle de 1489 le pape Innocent VIII avait réuni l'ordre de Saint-Lazare à celui



17ème siècle, ce blason peut se lire "d'argent à la croix de sinople".

C'est à Saint-Antoine de Grattemont que se trouve, datant d'un siècle plus tard (1485), une seconde version des armes de l'ordre. Sur un piédestal de la statue de ce Saint portant une inscription à la mémoire du commandeur Pottier, figure un écu à la croix latine dont les extrémités sont légèrement pattées et alésées, c'est-à-dire ne touchant pas le bord de l'écu. Une banderole déployée de part et d'autre du casque timbrant ce blason précise qu'il s'agit des armes de Saint-Lazare.

Le sceau dont usait à la fin du siècle suivant le commandeur de Séedorf offre une troisième variante. Les armes de l'ordre placées en écartelure sont une croix pattée dont les branches égales joignent le bord du blason. Toutefois le grand maître Salviati écartelait à la même époque «d'argent à la croix de sinople» comme Jacques de Besnes la portait deux cents ans auparavant. De Nérestang 1er au comte de Provence, l'amarante sera joint au vert puis disparaîtra des armes de l'ordre à la fin du 18ème siècle.

de Saint-Jean de Jérusalem. Après plus d'un demi-siècle de résistance, l'Ordre de Saint-Lazare accepta d'être gouverné par des grands maîtres appartenant à Saint-Jean (1557).

sinople plein qui demeure de nos jours la marque distinctive de l'Ordre de Saint-Lazare.

L'appartenance aux deux ordres obligeait ces chevaliers à porter simultanément leurs emblèmes et il avait été choisi par souci de commodité autant que d'élégance, de les combiner en un seul en les superposant: sur la croix blanche de Malte fut posée la croix verte de Saint-Lazare, de dimensions moindres et à laquelle on donna la même forme, obtenant ainsi une croix de sinople à huit pointes bordée d'argent. Ce nouvel emblème aurait néanmoins été, durant quelque temps, réservé aux grands maîtres: lorsque François Salviati tient chapitre à Boigny en 1578, il décrit la croix que les chevaliers devaient porter sur leur robe «une croix verte à huit pointes» sans mentionner la bordure blanche.

À dater de l'union de Saint-Lazare avec l'ordre de Notre-Dame du Mont Carmel (1608), la croix octogone fut écartelée aux couleurs des deux ordres, c'est-à-dire d'amarante et de sinople, pour redevenir vers 1778 de

LES ARMES DE L'ORDRE

La plus ancienne représentation des armes de l'ordre figure sur le sceau de Jacques de Besnes dont la matrice appartenait au musée du cardinal François de Zelada à Rome et dont une empreinte est conservée aux Archives de Vienne dans la collection Smitmer Loschner. Ce sceau fut apposé en 1382 sur un document par "Frère Jacques de Abenis (de Besnes) chevalier, maître de Saint-Lazare *citra et ultra marc*". De type équestre classique, il montre un cavalier en harnois de guerre galopant sur un cheval caparaçonné, l'épée haute, portant un bouclier en forme d'écu triangulaire chargé d'une croix. Le champ de l'écu est losangé avec un point au centre de chaque losange, simple motif ornemental servant à rompre la monotonie du fond.

Quoique les émaux ne soient pas indiqués, le procédé des hachures conventionnelles ne datant que du

INCORPORATION DE LA CROIX DANS LES ARMOIRIES DES CHEVALIERS

Il n'existe pas de document qui montre comment, avant la fin du 15ème siècle, les chevaliers de Saint-Lazare indiquaient dans leurs armoiries leur appartenance à l'Ordre. Il est d'usages dans les autres ordres militaires et





hospitaliers, de placer la croix dans le champ même de l'écu, soit dans le canton dextre, soit en abîme. Ce procédé était encore utilisé vers 1480 comme le montre le blason du commandeur de Saint-Antoine de Grattermont, Pierre Pottier. Aux trois pots de fleurs de ses armes personnelles, Pottier avait ajouté une croix grecque légèrement pattée, posée au centre de l'écu.

D'autres documents montrent l'emblème de l'ordre placé en dehors de l'écu, s'érigeant en cimier, seul ou tenu par un animal héraldique. Ainsi, le lion du cimier du commandeur de Séedorf brandissait fièrement entre ses pattes la croix à huit pointes.

Ce n'est qu'au seuil du 17^{ème} siècle que l'Ordre de Saint-Lazare adopta l'usage du «Chef de la Religion» d'argent à la croix de sinople dont les chevaliers coifferont désormais leurs armes de famille. Toutefois, certains d'entre eux n'observèrent point cette règle, soit parce qu'ils jugeaient un peu pesante cette marque d'allégeance, soit parce qu'elle altérait la pureté de leur blason, en particulier lorsque celui-ci comportait déjà un chef.

USAGES HÉRALDIQUES MAGISTRAUX

D'après la description du tombeau de Jacques de Besnes (Boigny, 14^{ème} siècle) ce maître de Saint-Lazare plaçait une croix au-dessus de son écu pour marque de sa dignité. Les armoriaux attribuent uniformément aux chefs de l'ordre, des origines à Jean de Conti, l'usage de poser leurs armes sur une croix de sinople de forme simple. A partir du magistère de Jean de Lévis cette croix est à huit pointes,

bordée de blanc.

François Salviati fit peindre ou sculpter ses armes vers 1580 en plusieurs endroits du château de Boigny. Elles étaient «écartelées en I et IV d'argent à la croix de sinople qui sont celles de l'Ordre et la marque de la grande maîtrise, en II et III de gueules aux trois râteaux d'argent qui sont de Salviati, et sur le tout un chef de l'ordre de Malte dont le grand maître était chevalier».

Le procédé de l'écartèlement l'emportait à la fin du 16^{ème} siècle sur les autres. Peut-être les prédécesseurs immédiats de Salviati en usaient-ils déjà mais il n'y a pas de preuve de cela. Contemporain de Salviati, le commandeur de Séedorf utilisait un sceau écartelé en I et IV des armes de l'ordre, en II et III d'un lion ce qui pourrait signifier que l'écartèlement n'était pas encore considéré comme le privilège exclusif du grand maître.

De Nérestang à nos jours l'écartèlement est de règle. Lorsque le marquis de Louvois fut nommé Vicaire général, Louis XIV stipula qu'il jouirait de tous les droits d'un grand maître mais n'en porterait pas les marques extérieures. De fait, dans l'Armorial, ses armes ne sont pas écartelées et portent seulement le «chef de la Religion». Toutefois, les reliures de ses livres sont frappées d'un fer vengeur où figure l'écartelé interdit.

Sous les magistères du duc de Berry et du comte de Provence les quartiers furent inversés par respect pour les armes de France qui ne pouvaient céder le pas à celles de l'Ordre. Ces dernières glissèrent donc en II et III, abandonnant respectueusement les quartiers d'honneur aux fleurs de lys.

LES CROIX, CORDONS ET AUTRES INSIGNES DE L'ORDRE

À la différence des ordres royaux ou dynastiques, les ordres militaires et hospitaliers n'ont adopté qu'assez tard le port d'insignes, faits de métal et d'émail, relevant de l'art de l'orfèvre. Alors que les chevaliers de la Jarretière, de la Toison d'or, de Saint Michel arboraient dès le 15^{ème} siècle des colliers délicatement ciselés auxquels étaient appendus des insignes, bijoux dénommés «affiquets», les membres de Saint-Jean et de Saint-Lazare ne portaient encore qu'une croix-badger de tissu cousu sur leur robe monacale ou leur cotte d'armes. Le piédestal de la chapelle Saint Antoine de Grattermont montre des chevaliers de Saint-Lazare en armure ayant, sur la poitrine, une importante croix de métal ou de bois accrochée autour du col par un large cordon. Peut-être cette croix est-elle l'ancêtre rustique des insignes de plus en plus élaborés dont les membres de l'ordre se pareront aux siècles suivants. Dans le dernier tiers du 16^{ème} siècle, l'insigne de col était une



croix de Malte émaillée de sinople bordée de blanc. C'est une croix du même modèle, mais non bordée, que le duc de Savoie unit à celle de l'Ordre de Saint-Maurice lorsqu'il absorba, en 1572, le Prieuré de l'Ordre de Saint-Lazare de Capoue.

Par la volonté du roi Henri IV l'ordre de Saint-Lazare s'allia en 1608 à celui de Notre-Dame du Mont Carmel et Philibert de Nérestang, grand maître des «Ordres unis», dû créer un nouvel insigne, comme le firent Jean de Levis et Emmanuel Philibert de Savoie dans des circonstances comparables.

En autorisant la fondation de Notre-Dame du Mont Carmel, le pape Paul avait réglé les insignes de cet ordre. Les chevaliers porteraient sur leur manteau une croix à huit pointes de velours ou de satin de couleur tannée amarante bordée d'argent ornée au centre d'un médaillon représentant la Vierge à mi-corps tenant son fils Jésus et entourée de rayons d'or, le tout en broderie. Appendus au col par un ruban de soie amarante, ils arboreraient pareille croix d'or émaillée ornée des deux cotés de l'image de Notre-Dame. Deux ans plus tôt dans «Etat de la France», la croix cousue sur l'habit ainsi que celle de l'affiquet était non de forme maltaise mais ancrée.

C'est cet emblème que Nérestang va incorporer à la croix de sinople de Saint-Lazare. Gautier de Sibert décrit son insigne des Ordres unis «une croix d'or à huit vais (pointes) cantonnée de quatre fleurs de lys, d'un côté émaillée d'amarante avec l'image de la Sainte Vierge au milieu, et de l'autre émaillée de sinople avec l'image de Saint-Lazare».

Avant de parvenir à ce modèle dont l'usage ne s'imposa qu'à partir de Nérestang, les insignes de l'ordre connurent une longue période d'hésitation. Les «Mémoires, règles et statuts» de 1649 indiquent que la croix cousue sur le manteau était amarante bordée d'argent avec au centre une Vierge rayonnée d'or et donne de celle que l'on portait alors en écharpe la description suivante: «une croix à huit pointes pometées d'or et anglée de quatre fleurs de lys du même métal». Mais le texte précise que cette croix est double «la première et la plus grande est celle de Notre-Dame du Mont Carmel d'émail tannée amarante, la deuxième plus petite chargée sur la grande est celle de Saint-Lazare d'émail vert, au centre une médaille ovale de la Vierge». Ce procédé par superposition des emblèmes des deux ordres se retrouve cinquante ans plus tard sur un fer de reliure du grand maître Dangeau montrant les armes

de Courcillon posées sur une grande croix à huit pointes pometées de Saint-Lazare recouvrant presque entièrement une croix du Mont Carmel nettement ancrée. Ici l'ordre le plus ancien affirme sa prééminence sur l'autre.

En 1664 Charles Achille de Nérestang décide «qu'autour de la grande croix on mettrait un orle d'émail blanc, que la petite placée sur la grande serait d'or émaillé de flammes vertes et bordée d'un orle tannée amarante, que la figure de la Ste Vierge serait émaillée de blanc et posée assise sur une montagne verte, et que le cordon de la croix serait de tabis (soie moirée) blanc». Décision qui ne fût jamais exécutée. Ce modèle témoignait d'un goût peu sur et bousculait les traditions, auxquelles nombre de chevaliers marquaient leur attachement en persistant à porter, malgré les prescriptions magistrales, la simple croix de Malte de sinople bordée d'argent semblable à celle d'avant 1608.

Il y eut un drame quand à la bordure blanche. Les chevaliers des ordres unis paraissent avoir eu tendance à lui donner une largeur excessive qui pouvait faire confondre leurs insignes avec ceux de l'ordre royal du Saint-Esprit. Lors d'un chapitre de cet ordre tenu en décembre 1619 il fût décidé que l'on demanderait au Roi de mettre fin à cette impudence. L'intervention de Louis XIII fût sans effet durable car le conflit devait souvent rebondir, notamment lors des obsèques du marquis de Dangeau en 1720 où l'on eût le spectacle surprenant de deux ordres respectables s'affrontant durement autour d'un catafalque pour une bordure blanche.

Depuis la fin du 17ème siècle la croix décrite par Gautier de Sibert était devenue le modèle officiel. L'emblème cousu sur le manteau était une croix à huit pointes écartelée aux couleurs des ordres unis, l'amarante et le vert. Quant au ruban il avait quitté en 1688 l'amarante pour la couleur feu, aussi difficile à définir que l'autre.

Vers 1750 on ajouta aux insignes la devise «Dieu et mon Roi» et la croix fût sommée d'une couronne. Lors du chapitre tenu le 19 avril 1774 en



INSIGNE DE L'ORDRE DE NOTRE-DAME DU MONT-CARMIEL



Grattemont pour qui il travaillait, a sculpté sur la pierre un insigne particulier à l'Ordre que l'on pourrait considérer comme l'ancêtre du collier.

A la fin du 16^{ème} siècle, la croix de métal émaillée de sinople était attachée par un cordonnet, une simple chaîne ou un chapelet, dont l'usage pourrait avoir été introduit par les grands maîtres issus de l'ordre de Malte. Le premier modèle de collier, qui date du milieu du 17^{ème} siècle, est un chapelet de perles noires où alternent tous les cinq grains les monogrammes SL et MA, et des palmes posées en sautoir, en argent émaille et doré.

L'affaiblissement du sentiment religieux fait bientôt abandonner le chapelet au profit des figures symboliques soudées les unes aux autres en une lourde chaîne ou l'or domine. Comme pour la croix brodée sur le manteau, le désir d'imiter la somptuosité des insignes des ordres du Roi est présent. Ceux-ci ne manqueront pas d'en prendre ombrage. Sans aller jusqu'à interdire le collier, le Roi ne l'approuvera pas. De Dangeau à la fin du 18^{ème} siècle, les chevaliers paraissent en avoir usé avec une discrétion.

l'église Saint Louis de Versailles, le comte de Provence ordonna aux chevaliers et commandeurs profès de porter jumellement une croix verte à huit pointes cousue sur leurs habits et, dans les cérémonies, sur leurs manteaux. La plaque dérivée de la croix cousue et qui était jusque là amarante, plus ou moins enrichie de paillettes, fût désormais verte. En 1778, le Comte de Provence décida que les officiers supérieurs et généraux la chargeraient d'une croix simple d'argent portant la nouvelle devise "Atavis et armis" ainsi que les sigles SL et ND.

Pour en terminer avec la croix mentionnons la «croix d'école» qui était décernée comme récompense aux meilleurs élèves de l'Ecole Militaire. Elle fût d'abord la réduction du modèle normal des chevaliers puis devint, à partir de 1779, une simple croix de Notre-Dame du Mont Carmel émaillée d'amarante portant à l'avant le médaillon traditionnel et au revers trois fleurs de lys.

LE COLLIERS DE L'ORDRE

L'histoire du collier de Saint-Lazare, à la différence de celle des autres insignes de l'ordre, est simple. Apparu tardivement, difficilement admis par le Roi et les ordres de la Couronne, le collier sera rarement porté par les chevaliers qui préféreront lui assigner le rôle d'ornement extérieur de leurs armoiries. L'usage d'une chaîne plus ou moins décorée de symboles divers supportant la croix de Saint-Lazare ne paraît pas être antérieur au 17^{ème} siècle. Dans la chapelle Saint-Antoine de Grattemont la statue mutilée en pierre polychrome d'un cavalier en armure du milieu du 15^{ème} siècle porte autour du cou une chaîne aux maillons assez larges. L'un d'eux, de diamètre plus important, est décoré d'une croix à branches égales semblable à celle que les chevaliers de Saint-Lazare portaient à cette époque cousue sur le manteau. Cette statue est sans doute l'effigie d'un Saint. Son auteur, à l'incitation du commandeur de

